

Candidature en MMOP-K ou en MMOP

Etudiants inscrits en PASS et en LAS - Année universitaire 2020-2021

PREAMBULE

Le **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) permet de candidater aux 5 filières de santé MMOP+K (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie + Kinésithérapie).

Les **LAS** (Licences Accès Santé) permettent de candidater aux 4 filières de santé MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie).

➔ Il faut différencier la validation de l'année d'étude PASS et la candidature à l'accès à MMOP-K

➔ Il faut différencier la validation de l'année d'étude LAS et la candidature à l'accès à MMOP

RAPPEL SUR LA VALIDATION DE L'ANNEE

Si l'étudiant est admis à son année de PASS ou de LAS, il pourra poursuivre ses études en L2 (de son option de PASS ou de sa majeure de LAS).

Si l'étudiant n'est pas admis en 1^{ère} session, il est convoqué aux épreuves de 2^{ème} session pour lui permettre de valider son année (rattrapage).

PROCESSUS DE CANDIDATURE A L'ACCES EN MMOP-K ou en MMOP

Pour prétendre à accéder à une filière santé, **l'étudiant doit candidater à MMOP-K ou à MMOP.**

L'étudiant de PASS ou de LAS qui ne dépose pas de dossier de candidature ne pourra pas prétendre à l'admission en 2^{ème} année MMOP ou MMOP-K.

Ce processus s'effectue en plusieurs phases :

1- Dossier de candidature à déposer sur le site e-candidat, entre le vendredi 2 avril et le lundi 12 avril 2021

Le lien précis du site vous sera communiqué par mail et sera également publié sur le site internet des facultés de médecine au plus tard le jeudi 1^{er} avril 2021.

Ce dossier de candidature comportera notamment le dépôt de 3 documents obligatoires que vous devrez compléter, signer et redéposer sur le site :

- Description du parcours de formation antérieur à 2020-2021
- Attestation du nombre de candidatures antérieures à 2020-2021
- Attestation d'une candidature unique pour l'année universitaire 2020/2021

2- Recevabilité de la candidature (étude des dépôts de candidature par les services administratifs de la faculté, confirmation de la recevabilité) :

- PASS : réponse au plus tard le vendredi 16 avril 2021, via le site e-candidat
- LAS : réponse au plus tard le vendredi 23 avril 2021, via le site e-candidat

3- Filières – Vœux – Admission :

- PASS : Ces diverses procédures s'échelonneront entre le 19 avril et le 16 juillet 2021
Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.
- LAS : Ces diverses procédures s'échelonneront entre le 26 avril et le 23 juillet 2021
Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.